

# Comment annuler ma réservation ?

## 1/J'ai réservé via un intermédiaire (agence de voyage, CE...)

Vous devez contacter l'intermédiaire. Le Bois Fleuri ne peut pas intervenir dans votre demande.

## 2/J'ai réservé en direct avec le camping Le Bois Fleuri et j'ai souscrit à une assurance annulation

- Vérifiez si les raisons de l'annulation sont couvertes par notre partenaire Campez Couvert (pièce jointe envoyé par le camping lors de votre réservation ou sur notre site internet)
- Avertissez le camping Le Bois Fleuri par mail à [contact@bois-fleuri.com](mailto:contact@bois-fleuri.com) ou par courrier à l'adresse : ROUTE DE SOREDE, 66700 ARGELES-SUR-MER.
- Déclarez votre annulation ou interruption de séjour auprès de l'assurance :
  - En ligne : [www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre/](http://www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre/)
  - Par email : [sinistres@campez-couvert.com](mailto:sinistres@campez-couvert.com)
- Vous serez remboursé sous 48H après réception de votre dossier complet par l'assureur.\*\*

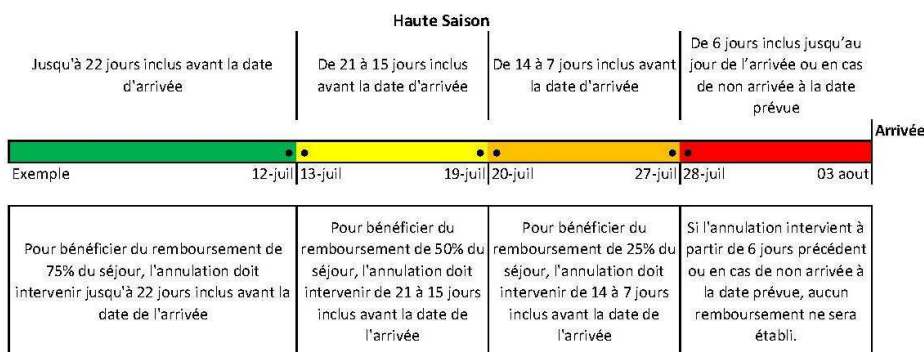
\*\*Informations directement auprès de Campez Couvert par mail ou par courrier à l'adresse :

Gritchen Tolède et Associés  
Sinistre –Campez couvert  
27 Rue Charles Durand – CS70139  
18021 Bourges Cedex

## 3/J'ai réservé en direct avec le camping Le Bois Fleuri et je n'ai pas souscrit à une assurance annulation

- Vérifiez les conditions d'annulation

### CONDITIONS D'ANNULATION



Nb : le remboursement sera effectué sur le prix total du séjour (location, option)



Nb : le remboursement sera effectué sur le prix total du séjour (location, option)

- Si vous êtes éligible, vous devez nous faire parvenir votre demande d'annulation par email à : [contact@bois-fleuri.com](mailto:contact@bois-fleuri.com) avec votre RIB et IBAN. La date de réception de l'email faisant foi pour le décompte du remboursement.

Vous serez remboursé sous 3 semaines environ, dès la réception de vos coordonnées bancaires.